

- TERRE D'Émeraude COMMUNAUTÉ**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°2021-195****SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021**Nombre de Conseillers

En exercice : 116

Titulaires présents : 78

Suppléants présents : 5

Pouvoirs : 14

Date de convocation :

10/12/2021

Date d'affichage :

20/12/2021

Votants :	97	Pour :	97	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-et-un, le seize décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents (78) :

ARTIGUES Damien ; BAILLY Hervé ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CAPELLI Sophie ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; FAGUET Jean-Jacques ; GAMBÉY Olivier ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; PAIN Michel ; PANISSET Marilyne ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RETORD Dominique ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNÉRI PARE Sandra ; VILLESSECHE Anne ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents (5) : BRIDE Régis ; GIBOZ Brigitte ; GRESSET Dominique ; MAURON Francine ; PAPONNET Sophie.

Excusés (13) : ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BELLAT Stéphane ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Célestin (représenté par GRESSET Dominique) ; CHAMOUTON Patrick (représenté par BRIDE Régis) ; CORAZZINI Sylvie (représentée par PAPONNET Sophie) ; DE MERONA Bernard ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; JOURNEAUX Cyrille ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; MORISSEAU Gilles ; RAVIER Pascal (représenté par MAURON Francine).

Excusés ayant donné pouvoir (14) : BAILLY Jacques à MOREL BAILLY Hélène ; BOISSON Laurence à PANISSET Maryline ; BOURGEOIS Josette à CHATOT Patrick ; CATTET Jean-Luc à PERRIN Alexandre ; ETCHEGARAY Josiane à PROST Philippe ; FAVIER Jean-Louis à PROST Philippe ; GEAY David à LONG Grégoire ; GERMAIN Christophe à LONG Grégoire ; GUILLOT Evelyne à BELPERRON Pierre Rémy ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; MONNERET LUQUET Jocelyne à CASSABOIS Yannick ; PIETRIGA Guy à GIROD Franck ; REBREYEND COLIN Micheline à VILLESSECHE Anne ; REVOL Hervé à MILLET Jacqueline.

Absents (11) : BIN Richard ; BRIDE Frédéric ; CIOE Bruno ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; FATON Patrice ; GROS-FUAND Florence ; HUSSON Gérald ; JACQUEMIN Pierre ; LAMARD Philippe ; VIAL Jacques.

Secrétaire de séance : BENIER ROLLET Claude

Objet : ZONAGE ASSAINISSEMENT - Projet commune de Saint Hymetière sur Valouse

Annexes : Dossier d'enquête publique et projet de plan de zonage de la commune de Saint Hymetière sur Valouse

Rapporteur : GIROD Franck, Vice-Président

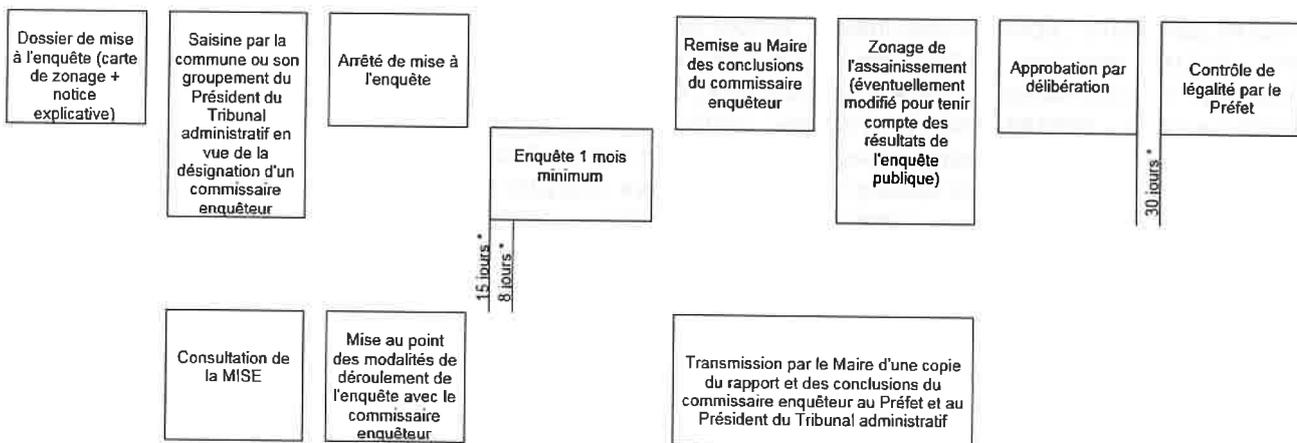
Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Contexte réglementaire :

L'article L. 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 impose aux communes de définir, après étude préalable, un zonage d'assainissement qui doit délimiter les zones d'assainissement collectif, les zones d'assainissement non collectif et le zonage pluvial. Le zonage d'assainissement définit le mode d'assainissement le mieux adapté à chaque zone. Il est soumis à enquête publique

Le déroulement de l'enquête publique



* Mesures de publicité

Contexte :

La commune de Saint Hymetière sur Valouse est constituée des anciennes communes de Saint Hymetière, Chemilla, Cézia et Lavans sur Valouse depuis le 1/1/2019.

L'ancienne commune de Lavans sur Valouse est constituée de Lavans, Faverges, Anchay et Montcoux

La Communauté de communes Petite Montagne a signé un marché le 5 janvier 2015 avec le bureau d'études GEOPROTECH pour réaliser l'ensemble des zonages d'assainissement sur son territoire.

Seuls les zonages de Montfleur et de Saint Hymetière sur Valouse n'ont pas été validés.

Aussi, une demande de subvention a été sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau le 21 Janvier 2015.

L'Agence de l'eau nous informe par courrier en date du 26 Mars 2021 que la date limite d'exécution de l'opération et de demande du solde de la subvention est portée au 25 Mai 2022.

Le comparatif technico-économique entre l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif réalisé par GEOPROTECH pour chacun des villages propose :

- L'assainissement collectif pour le village de Chemilla (sauf quelques maisons)
- L'assainissement collectif pour le village de Saint-Hymetière (sauf quelques maisons)
- L'assainissement non collectif pour le village de Lavans-sur-Valouse (hameaux compris)
- L'assainissement non collectif pour le village de Cézia
- L'assainissement non collectif pour le reste des écarts

Ces propositions ont abouti au projet de plan de zonage d'assainissement annexé au présent dossier d'enquête publique.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 1^{er} décembre 2021 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER le projet de zonage d'assainissement sur la commune de SAINT HYMETIERE SUR VALOUSE tel que présenté.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la saisine du Tribunal Administratif pour la désignation d'un commissaire enquêteur.

DE SOUMETTRE le dossier à enquête publique, conformément aux dispositions réglementaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,


Le Président



Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le



ID : 039-200090579-20211216-D_195_2021-DE